

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 13 juillet 2022	VOTE : 25  POUR : 25  CONTRE : 0  ABSTENTION : 0
Nombre de délégués en exercice : 27	
Nombre de délégués présents : 19	
Nombre de délégués excusés : 7	
Nombre de délégués absents : 1	
Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votes : 25	
Secrétaire de séance : Romain SOLLIER	

**Délibération n° 108-2022**  
**Demande de subvention pour la création de trois itinérances artistiques**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet à vingt heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, à la salle d'Audience de la MCI à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

**Présents :**

HAUTECOUR : Daniel BURLET

LES BELLEVILLE : Claude JAY (*pouvoir de Noëlla JAY*), Georges DANIS, Hubert THIERY, Sandra FAVRE (*pouvoir d'Aurélien ASTRE*), Marie-Pierre FREMIOT, Florence BONNEFOY-CUDRAZ (*pouvoir de Donatienne THOMAS*), Romain SOLLIER

MOUTIERS : Fabrice PANNEKOUCKE, Chantal MARTIN, Florence SCARPETTA, Marie-Christine BERMOND, Guillaume CRUCE, Eric Laurent, Claude JOLLET (*pouvoir d'Hakima DUJARDIN*)

NOTRE DAME DU PRE : Jean-Paul DE BORTOLI

SALINS-FONTAINE : Fabienne BLANC-TAILLEUR (*pouvoir de Françoise CROUSAZ*), Christian ROCTON

SAINT MARCEL : Daniel CHARRIÈRE (*pouvoir de Gilles VIVET*)

**Excusé :**

LES BELLEVILLE : Noëlla JAY (*pouvoir à Claude JAY*), Donatienne THOMAS (*pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ*), Aurélien ASTRE (*pouvoir à Sandra FAVRE*)

MOUTIERS : Hakima DUJARDIN (*pouvoir à Claude JOLLET*), Aïcha DEMONNAZ

SALINS-FONTAINE : Françoise CROUSAZ (*pouvoir à Fabienne BLANC-TAILLEUR*)

SAINT MARCEL : Gilles VIVET (*pouvoir à Daniel CHARRIÈRE*)

**Absent :**

MOUTIERS : Nouare KISMOUNE

Dans le cadre d'un positionnement "multi-art", l'office de tourisme communautaire souhaite travailler avec un bureau d'études pour scénariser et/ou mettre en place trois itinérances artistiques et des outils permettant aux touristes, habitants, scolaires de vivre une expérience ludique.

Les itinérances retenues sont les suivantes :

- Sentier artistique de Hautecour
- Street-Art
- Boix-Vives

Ces offres répondent parfaitement à la diversification touristique nécessaire pour les territoires de montagne, sont en cohérence avec le positionnement de l'office de tourisme et n'existent pas dans les stations alentour.

De plus, les stations sont demandeuses de ce type d'offres ; elles ont d'ailleurs consacré des pages dédiées au Street Art et au sentier artistique dans leurs guides Bienvenue et sur leurs sites pour proposer une offre complémentaire à leurs clients.

Ces expériences touristiques et artistiques auront pour but :

- de stimuler la curiosité et l'interactivité avec les visiteurs
- de pouvoir se faire en autonomie
- de permettre aux visiteurs de garder une trace, un souvenir agréable de leur expérience.

Les cibles sont les scolaires, familles et seniors, pouvant se décliner ainsi :

- les touristes passionnés de street art, ou d'art en général,
- les touristes de passage (qui attendent en gare l'hiver, les camping-caristes l'été, etc.),
- les curistes présents dans le territoire, appréciant les balades courtes, faciles et thématiques,
- les scolaires, excursionnistes à la journée (un partenariat ASCD et SMB juniors a été mis en place),
- le public jeune séjournant dans les centres de vacances de Notre Dame du Pré, de Courchevel, venant à la journée,
- les seniors séjournant dans les stations alentour qui veulent une excursion "culture" durant leur séjour à la montagne.

L'objectif est d'améliorer l'expérience clients des touristes en leur proposant une offre très différenciante et de nouveaux outils interactifs, ludiques et pédagogiques.

Une étude pour un montant de 21 600 € TTC sera menée. Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter des subventions pour financer cette étude, ainsi que les dépenses de travaux et d'achat de fournitures qui s'ensuivront.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE** des aides de l'État pour financer l'étude à hauteur de 30%, de la Région et du Département à hauteur de 50%, les 20% restants étant autofinancés

**SOLLICITE** les aides maximales de l'État, de la Région et du Département pour financer les dépenses de travaux et d'achat de fournitures qui s'ensuivront.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Certifiée conforme au registre des délibérations.*

Moùtiers, le 19 juillet 2022

le secrétaire de séance,

le Président,  
Fabrice PANNEKOUCKE



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*